

Liste des pièces à fournir
avant le début du stage si vous êtes convoqué(e)

Unité de formation « **APPROFONDISSEMENT** de la sécurité sur pistes, hors des pistes et milieu montagnard enneigé incluant le test eurosécurité »

(Tout dossier incomplet ne sera pas validé)

- La copie de la page de votre livret de formation où sont indiquées les dates d'entrée en formation et de fin de validité du livret. **Votre livret de formation doit être en cours de validité.**
Dans le cas contraire, je vous invite à contacter au **Pôle Montagne** Mme Stéphanie SCOTTO-DI-VETTIMO (stephanie.scotto-di-vettimo@ac-grenoble.fr / 04 76 74 78 33) pour essayer d'obtenir une prolongation de livret.
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique **et** à l'enseignement du ski alpin **datant de moins de trois mois à la date du stage** (original avec tampon et signature du médecin, photocopie non acceptée)
- Une enveloppe 16x23 timbrée au tarif en vigueur (50 g) portant nom, prénom et adresse du candidat (Attention si vous avez plusieurs adresses, pensez à le signaler)

Les photocopies doivent être lisibles.

RAPPEL

Avant d'accéder au stage final de la « Maîtrise », vous devrez fournir une attestation de votre stage d'application de 7 jours minimum dans un centre agréé ainsi qu'une attestation de réussite à l'unité de formation « Pratiques Compétitives »

Toutes les pièces ci-dessus doivent être envoyées en même temps que les documents que vous devez retourner pour confirmer votre participation sur cette unité de formation à :

ENSA
Laurence GRIVEL
B.P. 24
74401 CHAMONIX